



RENOUVELLEMENT SAISON 2025

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT ET AVANT LE 15 AOÛT 2024

NOUVEAU! Les renouvellements se font maintenant sur [RENDEZ-VOUS](#) seulement à nos nouveaux bureaux administratifs situés à l'extérieur du camping au 131 rue Bernard, Sainte-Mélanie, Qc, J0K3A0

Voici le lien pour réserver votre place à compter du 31 juillet et jusqu'au 15 août (48h d'avance au plus tard) : <https://doodle.com/bp/campingplagebernard/renouvellement-2025>

 **Acompte minimum : 550\$**

RABAIS APPLICABLES :

1) RABAIS RENOUVELLEMENT:

- A) **50\$ de rabais** vous sera offert sur votre tarif de location pour 2025 si votre acompte de 550\$ est reçu et encaissé **avant le 15 août 2024**.
- B) **RABAIS applicables sur paiement complet en 1 seul versement avant le 15 août 2024**
 - i. **3%** paiement en argent, débit, virement Interac/bancaire ou 1 chèque encaissable immédiatement
OU
 - ii. **1.5%** paiement par carte de crédit Visa ou MasterCard

Les rabais A et B pour le renouvellement sont combinables. Mais pour en profiter, il faut respecter toutes les conditions et les dates. Passé le délai du 15 août, les terrains non réservés seront offerts sur une base de « premier arrivé, premier servi ». Vous bénéficiez d'un privilège de renouvellement en priorité jusqu'au 15 août mais la direction se réserve le droit de louer aux personnes de son choix même avant ce délai.

RAPPEL IMPORTANT : vous DEVREZ avoir terminé le paiement de votre location de terrain **AVANT le 30 avril 2025** sans quoi, l'accès au camping vous sera refusé jusqu'au paiement complet.

*****AUSSI :** Aucun renouvellement s'il vous reste un solde à payer sur la saison en cours (2024).

NON RENOUVELLEMENT, vos réponses AVANT LE 10 AOÛT = TIRAGE DE 250\$!!

Vous avez l'intention de quitter notre camping et ne pas être saisonnier en 2025? Donnez la chance à un autre campeur de prendre votre place! Si vous nous informez, via notre courriel info@campingbernard.com OU notre Messenger Facebook AVANT LE vendredi 10 AOÛT prochain, vous serez automatiquement inscrits à un tirage d'un prix de 250\$ en argent! Le tirage aura lieu à la salle samedi le 17 août en soirée.

DÉPÔT POUR L'ÉLECTRICITÉ

Vous avez payé un dépôt de 150\$ inclus dans le prix du contrat 2024 pour les coûts de redistribution de l'électricité. Le montant sera ajusté en fin de saison suivant votre consommation réelle mesurée par nos compteurs.





Lors de votre renouvellement, un nouveau dépôt de 150\$ sera inclus dans le nouveau prix de la saison 2025 pour la même raison et sera, lui aussi, appliqué et ajusté en fin de saison 2025.

N'oubliez pas que si vous dépassez le 150\$ de consommation au 15 septembre (ou 14 octobre pour les prolongements), une facture additionnelle sera ajoutée à votre dossier 2025 pour la différence. Cependant, si vous avez consommé moins de 150\$, un crédit sera ajouté à votre dossier 2025.

AUGMENTATION DES PRIX

Malgré notre bonne volonté à garder nos augmentations raisonnables, nous devons répondre à la même réalité économique que tous les autres campings et entreprises privées. (Inflation, augmentation du prix des matériaux, augmentation des salaires dont le salaire minimum, assurances, taxes, électricité, etc.)

➡ Malgré tout, notre prix demeure parmi les plus bas de la région pour les campeurs saisonniers.

PROLONGEMENT DE SAISON 2024 (Automne)

Nous vous offrons la possibilité de prolonger votre saison après le 15 septembre au prix de 240\$ + taxes, payable d'avance et au complet. L'électricité sera disponible jusqu'au lundi 14 octobre 2024 (Action de Grâce) à ceux qui se seront inscrits et auront payé au complet avant le 15 septembre.

ATTENTION : Les coûts de l'électricité ne sont **PAS INCLUS** dans ce prix. Vous devrez défrayer en surplus. Les états de compte finaux vous seront envoyés vers la fin d'octobre.

RAPPEL : Les saisonniers qui quittent **NE SERONT PAS AUTORISÉS à prendre le prolongement de saison et devront libérer le site le 15 septembre 2024 au plus tard.**

Aucune inscription au prolongement ne sera acceptée après le 15 septembre 2024.

AUSSI : Les mêmes règlements continuent de s'appliquer, y compris pour le bruit, même durant la prolongation. C'est une question de respect de vos amis campeurs

ATTENTION! FRIGO!

Veillez à ne pas laisser de nourriture périssable dans votre frigo en votre absence, surtout en fin de saison. N'oubliez pas que vos disjoncteurs sont accessibles à n'importe qui puisqu'ils sont à l'extérieur de la roulotte. Il arrive assez fréquemment que des clients aient la mauvaise surprise de retrouver leur roulotte avec un frigo qui est (ou a été) éteint et qu'ils y perdent leur nourriture, en plus de devoir tout nettoyer. Cette consigne est particulièrement importante à l'arrivée de la prolongation où il y a moins de surveillance. Nous en profitons pour vous rappeler de ranger vos effets adéquatement pour l'hiver, bien verrouiller tout et sécuriser pour le poids de la neige. Pensez à ne rien laisser qui aurait trop de valeur. Merci de votre collaboration!

GARDEZ LE CONTACT

Enfin, nous vous invitons à consulter nos réseaux sociaux durant la période hivernale ou à nous écrire via notre courriel au info@campingbernard.com pour toutes questions ou commentaires. En nous suivant, vous serez informés de toutes les nouveautés ou informations importantes en primeur.

Merci à tous et bonne fin de saison!

